



RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIG PETITE COURONNE

Maires, président.e.s d'un établissement public de la petite couronne, vous êtes appelé.e.s à voter pour renouveler les membres du conseil d'administration du CIG petite couronne.



→ POURQUOI EST-IL PRIMORDIAL DE PARTICIPER À CES ÉLECTIONS ?

Votre commune/établissement est affilié.e au CIG petite couronne.

Cet établissement conseille et accompagne les collectivités et établissements publics ainsi que les agents territoriaux de la petite couronne en matière de gestion des ressources humaines. Le CIG petite couronne :

- Accompagne les employeurs publics dans le développement de leurs politiques RH.
- Met à leur disposition des ressources expertes pour les aider dans l'application des règles statutaires utiles à la gestion des personnels titulaires et contractuels.
- Assure le secrétariat des organismes consultatifs (CAP, CCP, CRI...).
- Contribue à la qualité du dialogue social.
- Favorise la mise en réseaux des différents acteurs locaux de la gestion des ressources humaines (élus, directeurs, encadrants, gestionnaires...).
- Relaye les préoccupations des employeurs locaux dans l'application des règles statutaires auprès des pouvoirs publics.
- Organise des concours et des examens professionnels pour faciliter le recrutement de personnels qualifiés et pour permettre aux fonctionnaires territoriaux de progresser dans leur carrière.
- Offre des services : conseil en organisation, prévention des risques professionnels, accompagnement des parcours professionnels, maintien dans l'emploi...
- Assure des missions directement auprès d'agents territoriaux ou de futurs collaborateurs.



Mandature 2014-2020 : le temps du bilan

Animation du dialogue social, promotion d'une mutualisation efficace, accompagnement dans la sécurisation des actes juridiques, création de nouvelles missions et instauration d'un rôle de tiers de confiance vis-à-vis des employeurs et des agents, baisse de la cotisation... Voilà les grandes lignes qui auront été

tracées par le CIG petite couronne au cours de la mandature 2014-2020 de son conseil d'administration, sous la présidence de Jacques Alain Bénisti. Pour mettre en perspective ces 6 années d'action en faveur des collectivités et des établissements territoriaux de la petite couronne et mieux faire connaître le CIG, un bilan de mandature a été réalisé. Il sera diffusé prochainement à l'ensemble des employeurs territoriaux.

↓ [Voir le bilan de mandature 2014-2020](#)



→ QUI VOTE POUR QUI ?

MAIRES : Vous élisez vos représentants - maires, adjoint.e.s au maire, conseillers.ères municipaux.les - au sein du collège des communes (24 sièges).

Votre vote égale une voix, quelle que soit la taille de votre commune.

PRÉSIDENT.E.S DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS : vous élisez vos représentants - membres titulaires d'un mandat local des conseils d'administration - au sein du collège des établissements publics locaux (2 sièges). Pour ce collège, chaque président.e d'établissement public dispose d'une voix par fonctionnaire titulaire ou stagiaire à temps complet ou à temps non complet affecté dans l'établissement et en position d'activité auprès de celui-ci. Un recensement de ces effectifs arrêtés à la date du 1^{er} juillet 2020 est en cours jusqu'au 31 août.



→ QUAND ET COMMENT VOTER ?

Le principe du recours au vote électronique avait été approuvé par le conseil d'administration du CIG le 16 juin 2020.

Toutefois la réglementation n'a pas ouvert cette possibilité aux centres interdépartementaux de gestion.

Seul le vote par correspondance peut être appliqué. La clôture du scrutin est fixée au 15 octobre 2020 à 12 h.

Pour élire vos représentants, une notice de vote vous sera adressée avec le matériel de vote en temps utile.



→ QUAND LES RÉSULTATS SONT-ILS PROCLAMÉS ?

Le dépouillement et la proclamation des résultats auront lieu **le 15 octobre après-midi.**

CIG petite couronne

1 rue Lucienne Gérain
93698 PANTIN CEDEX



Élections du conseil d'administration du CIG

LE CALENDRIER DU SCRUTIN



3 NOVEMBRE 2020
Séance d'installation des nouveaux élus du conseil d'administration et élection du président et du bureau

18 SEPTEMBRE 2020
Début d'expédition du matériel de vote aux maires et aux présidents des établissements publics locaux

14 SEPTEMBRE 2020
Date limite de réclamations relatives aux listes électorales (midi)

1^{ER} SEPTEMBRE 2020
Publication d'un arrêté du président du CIG pour fixer les modalités du scrutin

MARS 2021

A la suite des élections départementales, désignation par les conseils départementaux de leur représentant au conseil d'administration du CIG

15 OCTOBRE 2020

Midi : clôture du scrutin
Dépouillement et proclamation des résultats

16 SEPTEMBRE 2020

Date limite de dépôt et publicité des listes de candidats (au CIG)

9 SEPTEMBRE 2020

Publicité des listes électorales

**1^{ER} JUILLET
AU 31 AOÛT 2020**

Recensement du nombre de fonctionnaires (en position d'activité, stagiaires et titulaires à temps complet ou non complet) dans les établissements publics locaux

